

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS



DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, **sans danger pour l'Homme** mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. Elle circule dans plusieurs pays européens.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) : cf liste au verso.

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir

Pour suivre l'évolution sanitaire en Europe et la liste des pays infectés : www.plateforme-esa.fr

Régions	Dpt	Organisme	Adresse	Contact	Email
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	01	EdE 01 Chambre d'Agriculture de l'Ain	4 Avenue du Champ de Foire 01000 BOURG-EN-BRESSE	04 74 25 09 50	ipg01@ain.chambagri.fr
	03	EdE 03 Chambre d'Agriculture de l'Allier	60 cours Jean Jaurès - BP 1727 03017 MOULINS Cedex	04 70 48 42 17	ipg03@allier.chambagri.fr
	07	Inter EdE 07-26-38-42-69 Chambre d'Agriculture de la Loire	4, avenue de l'Europe Unie - BP 114 07001 PRIVAS Cedex	04 66 46 65 42	identification@ardeche.chambagri.fr
	26		145, avenue Georges Brassens - CS 30418 26504 BOURG LES VALENCE Cedex	04 27 24 01 87	identification@drome.chambagri.fr
	38		40 avenue Marcelin Berthelot - CS 92608 38063 GRENOBLE Cedex 2	04 76 20 68 04	identification@isere.chambagri.fr
	42		43, avenue Albert Raimond - BP 10056 42272 ST PRIEST EN JAREZ Cedex	04 77 92 12 36	identification@loire.chambagri.fr
	69		18, avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY	04 78 19 61 70	identification@rhone.chambagri.fr
	15		EdE 15 Chambre d'Agriculture du Cantal	26, rue du 139° R.I - BP 239 15002 AURILLAC	04 71 63 63 03
	43	EdE 43 Chambre d'Agriculture de Haute-Loire	16, Bd Bertrand, BP20343 43012 LE PUY EN VELAY	04 71 07 21 14	ipg@haute-loire.chambagri.fr
	63	Association EdE du Puy-de-Dôme	11 allée Pierre de Fermat – BP 90045 63171 AUBIERE Cedex	04 73 44 46 00	ede63@puy-de-dome-ede.com
	73	Inter EdE 73-74 Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc	40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH	04 57 08 70 25	ipg@smb.chambagri.fr
	74		52 avenue des Iles 74000 ANNECY	04 50 88 18 40	